

Présents: Mme Delphine HAYES (Directrice), M. Vincent JAUTROU, Mme Valérie LEDUC-MASQUÉ, Mme Sophie DESCLAUX, Mme Catherine COURT-FORTUNE, Mme Michèle FLORES, Mme Catherine MAIGNE (enseignants)

Mme Céline Picot, Mme Tiphaine QUELEN, Mme Sophie SERRAULT, Mme Laura WEYTENS (FCPE)
Mme Josiane Le BRONEC (1^{ère} adjointe), M. Didier DAVID (adjoint aux bâtiments et à la voirie)
M. Jean-Christophe JOLY (DDEN)

Excusés : Mme Laurence ALBERT (I.E.N.), M. Jean-Christophe GASSOT (Maire), Mme LAURENT (enseignante), Mme Mathilde RAIMOND (Psychologue), Mme Christelle THAUVIN (Maîtresse spécialisée à dominante pédagogique), Mme Patricia PÉRE (Maîtresse spécialisée à dominante relationnelle)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Ecole
2. Secrétariat
3. Rôle du conseil d'école et résultats des élections
4. Structure de l'école (effectif, équipe pédagogique)
5. Règlement intérieur de l'école
6. Présentation du protocole pHARe
7. Protection et sécurité
8. Projet d'école et APC
9. Bilan de la coopérative scolaire (USEP) et projets pédagogiques
10. Questions diverses
11. Date des prochains Conseils d'Ecole

Début du conseil d'école à 18h30

Tour de table : Présentation des membres du Conseil d'Ecole

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'Ecole

Conseil d'école du 22/06/2023 rien à signaler

Point n°2 : Secrétariat

Mme HAYES et Mme DESCLAUX rédigent le procès-verbal

Point n°3 : rappel des attributions du conseil d'école

- Rôle du conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux [articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation](#) ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par [l'article L. 216-1](#) ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à [l'article L. 212-15](#).

6 heures annuelles sont affectées aux conseils d'école réparties sur 3 conseils (1 par trimestre)

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école (13 octobre 2023)

1 seule liste cette année : FCPE

Nombre d'inscrits	307		
Nombre de votants	119		
Nombre de votes blancs ou nuls	8		
Nombre de suffrages exprimés	111		
Taux de participation	38,76%		
Nombre de sièges à pourvoir	7		
Résultats		Titulaires	Suppléants
FCPE	7	PICOT Céline RATIER Camille WEYTENS Laura SERRAULT Sophie QUELEN Tiphaine MAFFEÏ Rebecca PIECHON Nathalie	THERETTE Anne-Claire FRANCOIS Claire LEHAIN Estelle PICART Nathalie LAMARE Estelle

La participation est légèrement en hausse (de 37,18% à 38,76%) : la mise sous pli s'est faite à l'école Joseph Bourreau et les votes se sont faits uniquement par correspondance.

Les votes seulement par correspondance sont souhaités pour l'année prochaine.

Point n°4 : Structure de l'école (effectifs, équipe pédagogique)

Fermeture de la classe 6 en septembre. Le jour de la rentrée, 159 élèves étaient présents.

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 7	Classe 8
Enseignants	Delphine HAYES Lucie LAURENT	Catherine MAIGNE	Catherine COURT-FORTUNE	Valérie LEDUC-MASQUÉ	Sophie DESCLAUX	Michèle FLORES	Vincent JAUTROU
ATSEM	Sarah ORY	Estelle TRUCHY	Maryse CHANCA	Cathy GODINEAU	Cécile CHARRAIS	Delphine FERREIRA	Marianne QUELO
AESH			Carole BOUDET				Laurence DUSART
Niveaux	PS	PS	MS	GS	MS	GS	GS
EFFECTIFS au 20/10/2022	24	23	25	20	25	21	21
TOTAL	159						

RASED : Mathilde RAIMOND psychologue scolaire ; Christelle THAUVIN maîtresse spécialisée à dominante pédagogique ; Patricia PÉRE maîtresse spécialisée à dominante relationnelle.

Pas de SERVICE CIVIQUE cette année.

Les effectifs :

- Effectifs au 14/11/2023 : 47 PS / 50 MS / 62 GS
- Prévisions pour 2023-2024 : 49 PS / 47 MS / 50 GS

Les effectifs sont en baisse (de 159 à 146).

Point n°5 : règlement intérieur de l'école (annexe 1)

- Réorganisation des rubriques en fonction du règlement type départemental

Points ajoutés : accueil dans les classes le matin ; possibilité de demander un aménagement du temps de l'enfant pour les PS ; informations relatives aux séparations ou divorces ; possibilité pour les parents de se présenter aux élections de représentants de parents d'élèves ; registre RSST dans l'école, PPMS.

- **Ajout de la partie « Droits, obligations et règles de vie » dans le règlement et plus particulièrement introduction du protocole pHARe pour lutter contre le harcèlement à l'école.**
- **Vote du règlement intérieur 2023-2024** : les modifications sont validées à l'unanimité par le Conseil d'école .

Point n° 6 : Présentation du protocole pHARe

Ce protocole a pour objectif de prévenir et traiter une situation d'intimidation à l'école dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire.

- En cas de situation d'intimidation, l'école appliquera, dans un premier temps, **la méthode de la préoccupation partagée** qui s'appuie sur le principe d'éducabilité des enfants. Son but est de développer l'empathie chez les élèves intimidateurs et de les aider à mettre en place des solutions pour permettre à tous les élèves d'aller mieux.
 - **Mise en place de mesures de sécurité qui arrêtent la situation** (gestion de la récréation, temps informels...). Distinguer chamaillerie et harcèlement : « *harceler quelqu'un c'est avoir l'intention de lui nuire de plus en plus sous le regard du groupe, de manière répétée et dans une relation d'emprise.* »
 - **Entretien avec l'enfant intimidé** (écoute)
 - **Entretien, en individuel, avec le ou les intimidateurs ou témoins** : aider les intimidateurs à trouver des solutions
 - **Bilan avec chacune des familles.**
- **Si le harcèlement est reconnu et répété** : la directrice peut, après avoir réuni l'équipe éducative, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.
- **Si le comportement de l'élève intimidateur continue à persister** : le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école.

Point n°7 : Protection et sécurité

- **Exercice d'évacuation** du 26/09/2023 : L'évacuation des élèves s'est bien déroulée (entre 1 minute et 2 minutes 30 secondes pour sortir).
- **Les PPMS** ont été remis à jour par l'équipe enseignante le 12/10/2023. L'exercice PPMS attentat intrusion qui devait avoir lieu le 18 octobre a été annulé suite au déploiement du plan Vigipirate Urgence attentat. Un nouvel exercice PPMS AI aura lieu le 12/12/2023 et un PPMS risque majeur le 1/02/2024.

L'école demande le renouvellement du stock d'eau et le remplacement de certaines cornues de brume.

- **Registre RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail)**

Fiche 3 : Baie vitrée salle de motricité entrée/sortie classe 7 à changer. Le seuil de porte a été réparé, les joints changés. L'eau ne rentre plus. Amélioration considérable. Merci pour ces interventions.

Fiche 6 : Infiltrations par le toit et fenêtres (étage 2). Les infiltrations étaient de plus en plus importantes en C5 avant les vacances de Toussaint malgré le démoussage du toit. Les services techniques sont intervenus pour une réparation provisoire. Il n'y a pas eu de nouvelles infiltrations depuis les vacances de Toussaint.

Fiche 9 : Ecoulement de la source devant la classe 6. Amélioration depuis le curage de la source.

Fiche 10 : Canicule. Pas de canicule l'été dernier. Mais l'isolation des locaux reste une urgence pour l'école (chaleur l'été et froid l'hiver)

Fiche 11 : odeurs sanitaires : elles sont liées à la présence de la source.

Réponse de la mairie : Monsieur David explique que des demandes de subventions sont en cours pour procéder aux travaux d'isolation et de rénovation énergétique de façon durable. Il ne connaît pas les délais des réponses et ne peut pas envisager de date de travaux à ce jour. Pour autant il invite l'équipe enseignante à le prévenir en personne dès lors qu'il y a un incident ou que les températures chutent pour permettre d'installer des

chauffages d'appoint supplémentaires. Il va se renseigner pour se procurer des radiateurs soufflants qui ne seraient pas dangereux pour les élèves.

- Le **plan Vigipirate Urgence Attentat** est actuellement déployé. Une information a été transmise aux familles via le cahier de liaison.

Point n°8 : Projet d'école, activités pédagogiques complémentaires (APC)

- **Projet d'école (2018/2022).** Le projet d'école sera réécrit après notre évaluation d'école qui aura lieu sur l'année 2025-2026. Sur la période 2022-2025, nous devons ajouter des avenants pour poursuivre le projet d'école en cours. Poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs.
2022-2023: Projet fresque murale dans la cour de récréation.
2023-2024: **Projet de tracés de jeux au sol dans la cour de récréation** (voir annexe2)
2024-2025: Projet d'aménagement de la petite cour.
- **Projet CNR (Conseil National de la Refondation)** : il vise à mettre en œuvre une nouvelle démarche pour construire notre école ensemble (NEFLE). L'idée est de faire émerger des initiatives, au niveau local, de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires. Le projet de l'école maternelle serait d'investir de nouveaux espaces sur la partie jardin (qui peut à la fois être utilisé par la maternelle, l'élémentaire et l'ALSH) pour améliorer le bien-être des élèves et laisser l'opportunité aux enseignants de faire classe dehors.
La démarche : Phase de concertations entre les équipes pédagogiques et les différents partenaires (parents, ALSH, mairie...), puis élaboration du projet pédagogique. Les écoles peuvent bénéficier des fonds d'innovation pédagogiques jusqu'en 2025.
- **L'ENT « Beneylu school »** : toutes les familles ont un code d'accès. Les classes 1348 l'utilisent, c'est en cours pour la C5. Une partie école est en service et accessible à tous les parents. La mairie peut déposer des informations dans sa partie également.
- **Poursuite des liaisons GS/CP et crèche/PS**
- **Nouvelle action : le café des parents.** Créer du lien entre parents et entre les parents et l'école. 1 fois par période. Le 1^{er} a eu lieu le 12 octobre dans la BCD. Prochaines dates : 14 décembre / 8 février / 4 avril / 30 mai
- **Les APC (activités pédagogiques complémentaires)** se déroulent de 16h15 à 17h15 les lundis et mardis : mise en œuvre d'activités en fonction des besoins des élèves ou en rapport avec le projet d'école.
- **Les APQ (activités physiques quotidiennes)** : des jeux seront proposés aux enfants sur le temps de la pause méridienne pour leur permettre de bouger davantage. Les vélos pourront être utilisés.

Point n° 9 : Coopérative USEP et projets pédagogiques

- **Bilan financier de la coopérative scolaire USEP**

Tous les élèves et enseignants sont affiliés à l'USEP cette année.

- Assemblée générale le 19/10/2023 : l'actif est de **12,302.43€** pour l'année 2022-2023. Il était de 9990,31€ pour 2021-2022. Ecart lié à la perception de la subvention du conseil général pour le financement de la fresque murale.
- L'appel à cotisation pour a rapporté à ce jour 2190€
- Photographie scolaire : les ventes de photos ont rapporté 1414€ à l'USEP

- **Projets pédagogiques pour 2023-2024 :**

Les activités passées :

- Rando contée au château de Candé le 29 septembre 2023 (classes 3/5/7 et 8)
- La semaine du goût du 16 au 20 octobre. Leçon de goût de Charles Morand, épicier de l'Art à table pour les PS.
- Ecole et cinéma : 1ère séance pour les classes 4 et 7 le 13 novembre 2023 « le chant de la mer ». Toutes les classes sont inscrites au dispositif et se rendront 2 ou 3 fois au cinéma de Montbazou.

- Intervention MUSIQUE : Marie MENOU (intervenante MUSIQUE rémunérée par la municipalité) vient tous les mardis (30 min par classe)

Les activités à venir :

- Sortie au bois des Hâtes le 17 novembre 2023 (classes 1 /2 et 4)
- Sorties Médiathèque prévues pour les classes 1/2/3/5/7/8 (emprunt de livres pour la classe et animation lecture 1 fois par période à partir de la période 3 sauf C1 et C2 en période 5 uniquement)
- Projet HIBOUTHEQUE : La FCPE a reconduit l'abonnement, merci. Les classes vont pouvoir emprunter des livres à la BCD.
- Projet « Libre comme l'Art ». Le musée vient à l'école du 18 au 22 décembre 2023 (découverte d'un artiste et atelier)
- Prévention accidents domestiques : exposition MAIF du 25 mars au 18 avril 2024
- Rencontres USEP en P5 : Tétanlère (orientation) et Usépiades (rencontres sportives)
- Soirées musique : chaque classe présentera un spectacle devant les parents en fin d'année (reflet du travail réalisé avec Marie Menou tout au long de l'année)
- Sorties de fin d'année à prévoir
- Fête d'école : 14 juin 2024.

Point n°10 : questions diverses

FCPE : Quelle est la plus-value d'un temps de dessin animé au sein de l'école, d'une classe de petite section ?

Réponse de Mme HAYES : Une maman a déjà été reçue, longuement, pour évoquer cette question en RDV en début d'année.

Rappel du contexte : Un dessin animé a été proposé dans une classe courant septembre dans des conditions particulières (temps pluvieux lors de la récréation). Après un temps de jeu dehors, un temps de dessin animé a été proposé pour éviter que les enfants ne soient trop mouillés et pour retrouver calme et sérénité (les PS pleurent beaucoup en début d'année scolaire, le temps de récréation est souvent source d'angoisse). Le dessin animé était adapté à l'âge des enfants et proposé sur un temps court. Cela est rarement proposé (temps de jeu dans la classe ou lecture d'histoire). Les enseignants font de la prévention sur les écrans depuis longtemps.

Pour autant le dessin animé peut être utilisé comme outil de langage lors de séances pédagogiques (raconter ce que vivent les personnages et transmettre des valeurs, travailler la compréhension d'une histoire par exemple).

Le DDEN et Mme Le Bronec ont vivement réagi à cette question jugée intrusive en rappelant que la pédagogie relève de la compétence professionnelle des enseignants. Une enseignante a rappelé que parents et enseignants devaient « se tenir la main pour que l'école d'aujourd'hui soit bienveillante, dans un climat apaisé et de confiance mutuelle ».

Point n°11 : date des prochains conseils d'école : 6 février et 25 juin 2024 à 18h30

Fin du conseil d'école à 21h30

Secrétaire	Directrice	Représentant de la Mairie	Représentant des parents d'élèves
Mme DESCLAUX	Mme HAYES	Mme LE BRONEC	Mme Céline PICOT
			